



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2169

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2169**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LV_E). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès au financement reste pour les porteurs de projet un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées. En effet, on constate que seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité alors que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les structures de financement, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et caution) jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

C'est sur ce segment particulier de la création d'entreprise et de son financement que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), membre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, et représentant du microcrédit en France.

Présentation de l'activité de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

L'ADIE est une association qui propose un financement et un accompagnement des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 000 €. Son action s'adresse de manière prioritaire à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique, et qui souhaitent créer leur propre activité et leur emploi.

Son action est complémentaire à celle de :

- Rhône Développement Initiative (RDI) qui délivre un service similaire pour des porteurs de projet de l'agglomération dont le besoin de capitalisation est compris entre 150 000 et 200 000 €,
- Réseau Entreprendre Rhône (RER) qui s'adresse à des projets présentant une innovation/un fort potentiel.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

L'ADIE a octroyé 429 microcrédits en 2010 (- 17 %, en raison d'une attention plus forte portée sur critères de risques). Au total, 1 672 personnes ont été accueillies et 635 dossiers instruits.

Les entrepreneurs soutenus par l'ADIE en 2010 étaient pour 38 % allocataires des minima sociaux. Les autres demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, constituent également une part importante et représentent 41 % (42 % en 2009) du total des microcrédits accordés en 2010. 33 % des personnes étaient déjà travailleurs indépendants (dont 37 % bénéficiaires des minima sociaux et 25 % bénéficiaires du pôle emploi).

Les micro-entrepreneurs s'engagent à 54 % dans le commerce (ambulante ou sédentaire), à 24 % dans les services et à 10 % dans le bâtiment.

Le taux de survie à deux ans des entreprises soutenues est de 68 % (59 % à 3 ans) et le taux d'insertion (sorties des dispositifs d'aide sociale) est de 79 %.

En moyenne, les entreprises soutenues par l'ADIE créent 1,12 emplois à 1 an et 1,38 à 3 ans.

L'action à destination des territoires sensibles

Avec trois antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et la Duchère (permanences à la Maison de la Création d'Entreprise) et une permanence à Rillieux la Pape et à Givors (quartier des Vernes), l'ADIE est présente sur les quatre zones franches urbaines de l'agglomération. Les créateurs issus des quartiers sensibles représentent 34 % des personnes financées par cette structure.

Le renforcement de l'offre de service

Depuis 2009, un chantier national, nommé Equilibre, s'est concrétisé et a permis de revoir les process et méthodes afin d'apporter un meilleur service aux bénéficiaires de l'ADIE.

Aussi, afin de proposer une offre globale de qualité dans la durée, le catalogue de produit proposé a été totalement retravaillé. Cette action est toujours en cours.

La semaine du microcrédit

La 6ème édition de la semaine du microcrédit a eu lieu du 1er au 5 juin 2010. Pour cette édition, cette action a été itinérante : Villeurbanne, Lyon, Vaulx en Velin et Vénissieux. Elle a associé les acteurs pertinents du réseau et a fait le lien avec le Salon des Entrepreneurs 2010. La communication autour de l'événement a été renforcée, en articulation avec Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (affichage, relations presse, etc.).

Programme d'actions 2011

Les trois grands objectifs poursuivis par l'ADIE en 2011 sont :

- développer le nombre de microcrédits accordés à des créateurs d'entreprise en situation précaire sur le territoire de la Communauté urbaine : le public issu des quartiers en difficulté reste une priorité, notamment les habitants des quartiers zone politique de la ville ou CUCS,
- développer des méthodologies innovantes afin d'aller au devant d'une demande potentielle : développer la prospection, toucher de nouveaux publics et améliorer la visibilité et la lisibilité de l'organisation,
- développer l'accompagnement post-crédation de l'ensemble des créateurs financés.

L'offre d'accompagnement de l'ADIE :

- une présentation collective de l'offre intitulée Bien Démarrer organisée tous les mercredis matin présentant aux créateurs l'offre d'accompagnement proposée par l'ADIE et les invitant à s'inscrire aux modules qu'ils souhaitent. Le nombre de modules collectifs de formation seront augmentés : Gestion de A à Z, Informatique en 3 clics et Gagner de l'argent,
- des permanences spécialisées (permanence administrative hebdomadaire, juridique, experts commerciaux, etc.),

- des rendez-vous d'accompagnement individuel,

- une veille téléphonique (ADIE contact) qui permet tous les 3 mois de contacter le créateur pour faire le point avec lui sur ses besoins et un service téléphonique (ADIE Conseil Info) pour les créateurs ayant une problématique juridique, commerciale, administrative, etc.

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Les objectifs sont :

- 450 entreprises financées,
- 1 900 personnes accueillies,
- taux de transformation : 50 %,
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 26 jours,
- taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans : 66,59 % et à 5 ans : 56,51 %,
- 1,12 emplois créés par les entreprises accompagnées à 1 an et 1,38 à 3 ans.

En 2011, l'ADIE poursuivra son implication au sein du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et mettra en place la 7ème édition locale de la semaine du microcrédit, du 7 au 10 juin 2011.

Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, l'ADIE :

- participe aux réunions territoriales,
- participe aux groupes de réflexion sur des thématiques diverses touchant à la création d'entreprise (appel à projet accompagnement post-crédation, démarches métiers, etc.),
- participe et représente L_VE lors de forums spécifiques (semaine du microcrédit et salon des entrepreneurs),
- communique dans toutes les antennes ADIE sur L_VE auprès des créateurs reçus (affiches, flyers, etc.),
- met à jour et entretient des informations dans la base de données L_VEpro,
- alimente la base de données communes.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010, de pérenniser l'action de l'ADIE au sein du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et de soutenir le développement d'un suivi post-crédation renforcé, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 75 000 €. La participation financière accordée par la Communauté urbaine à l'ADIE en 2010 s'élevait à 75 000 €.

Budget prévisionnel 2011 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	15 251	Europe	80 162
services extérieurs	69 568	Conseil général du Rhône	59 500
autres services extérieurs	32 001	Région Rhône-Alpes	80 500
impôts et taxes sur salaires	668	Communauté urbaine	75 000
charges de personnel	364 735	Ville de Lyon	5 000
charges financières	20 035	Ville de Vaulx en Velin	10 000
frais de siège versés	128 680	Ville de Vénissieux	9 950
		État	59 750
		partenaires privés	52 000
		produits financiers	152 234
		transferts de charges	1 900
		en cours de recherche	44 942
Total	630 938	Total	630 938

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2011,
- 15 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.